

MILLET

FABRICANT DE PORTES ET FENÊTRES SUR MESURE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE MARS 2012



Objectif CO₂
Les transporteurs s'engagent



ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Energie

Contact presse MILLET : FP&A - Frédérique PUSEY / Lucile BOITTIN
Visuels et communiqué téléchargeables sur le site Internet de FP&A :
www.fpa.fr - Rubrique « Espace Presse »
Identifiant : journaliste / Mot de passe : RIQU7

10, rue Maurice Utrillo - 78360 Montesson
Tél : 01 30 09 67 04 - Port : 06 14 79 35 52
Fax : 01 39 52 94 65 - Mail : lucile@fpa.fr

LE GROUPE MILLET SIGNE LA CHARTE « OBJECTIF CO₂, LES TRANSPORTEURS S'ENGAGENT » ET DEVIENT LA 1^{ÈRE} ENTREPRISE DE MENUISERIES ENGAGÉE DANS LE PROGRAMME

Le Groupe MILLET vient de rejoindre les 484 entreprises signataires de la Charte « Objectif CO₂, les transporteurs s'engagent » élaborée par le Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Aménagement du territoire et l'ADEME, en collaboration avec la Fédération Nationale des Transporteurs Routiers et la Fédération des Entreprises de Transport et Logistique de France.

Basée sur le principe d'un engagement volontaire des entreprises, la Charte a pour objectif de réduire les émissions de CO₂ dans le secteur du transport routier de marchandises. Un enjeu de premier plan pour le secteur de la menuiserie dont la part du transport constitue environ 10% des émissions de carbone du cycle de vie du produit.

Objectif pour le Groupe MILLET :

Réduction de 170 tonnes des émissions de CO₂ (soit 12%)

Avec une flotte de 25 poids lourds et 2 millions de km parcourus/an, la part de CO₂ émise pour le transport des menuiseries, au sein du Groupe MILLET, représente 1 361 tonnes de CO₂/an. « Si nous réduisons notre consommation de carburant d'un litre/100km sur une année, nous pouvons générer une économie de 45 tonnes de CO₂ ! » déclare Fabrice Gobin, Responsable du Développement Durable du Groupe MILLET.

Le Groupe MILLET s'engage ainsi dans un plan d'actions concrètes pour les trois années à venir :

- Bridage à 85 km/h de six camions qui effectuent de longs trajets.
- Réduction de 3% de l'usage du moteur à l'arrêt.
- Mise en place d'un outil de géo localisation dans les camions afin d'optimiser leurs trajets.
- Accompagnement et formation à l'éco-conduite des chauffeurs.

Conçu en partenariat avec l'ADEME, le plan d'actions, intégrant en amont un diagnostic et la validation des initiatives proposées, prévoit d'aboutir à une réduction de 12% des émissions de CO₂ d'ici trois ans.

MILLET

FABRICANT DE PORTES ET FENÊTRES SUR MESURE



Un formateur dédié à l'éco-conduite

Afin d'assurer le succès de la démarche, le Groupe MILLET a décidé de recruter un formateur, ancien conducteur de poids lourds, en charge d'initier les chauffeurs à l'éco-conduite et du suivi du projet dans sa globalité.

Pour le Groupe MILLET, l'implication et la formation des chauffeurs constituent la clé de la réussite du programme : « Il est important que nos conducteurs soient accompagnés dans la durée. Ils sont très enthousiastes vis-à-vis de la démarche et nous devons nous assurer que celle-ci soit pérenne » explique Fabrice Gobin.

Pour mutualiser les compétences du formateur, le Groupe MILLET s'est associé à quatre transporteurs de la région Poitou-Charentes – Landry, Leau, Loiseau, Cleret -, également signataires de la Charte.

Seule entreprise de menuiseries ayant signé la Charte « Objectif CO₂, les entreprises s'engagent », le Groupe MILLET démontre, à nouveau, son engagement actif en faveur du Développement Durable. L'entreprise, déjà certifiée ISO 14 001, fait partie, depuis près d'un an, des rares entreprises ayant mis en place l'affichage environnemental sur l'ensemble des produits qu'elle commercialise.

En savoir plus :

www.developpement-durable.gouv.fr/La-charte-Objectif-CO2-les.html



Objectif CO₂
Les transporteurs s'engagent



Charte d'engagements volontaires de réduction des émissions de CO₂ des transporteurs routiers de marchandises

